

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JANVIER 2024

Présents : Jean-Pierre MARTY, Mathilde NIERE, Cédric LOCATELLI, Alexandre GAYET, Jean-Michel RENARD, Françoise EYMARD.

Excusés : Patrick GONDRAND, Amandine POURRAT, Sylvain VALLÉE

Jean-Pierre MARTY a été élu secrétaire.

La séance s'est ouverte à 19h.

- DELCOM 01-24 Instauration d'un tarif groupe ski de fond – saison 2023-2024.**
DELCOM 02-24 Versement de la taxe de séjour 2023 à l'Office de Tourisme.
DELCOM 03-24 Assistance juridique avec le cabinet Fessler Jorquera et Associés.
DELCOM 04-24 Avenant n°2 pour la transmission des Actes en Préfecture.
DELCOM 05-24 Cadeau de départ à la retraite d'un agent.

DELCOM 01-24 Instauration d'un tarif groupe ski de fond – saison 2023-2024.
 En accord avec le site nordique de Villard-de-Lans, il a été convenu de compléter les tarifs ski de fond par un « tarif groupe ».

Il est proposé pour les comités d'entreprise « adultes 21-70 ans né(e)s de 1954 à 2003 », le tarif suivant :


Journée : 7 €

Il est proposé pour les comités d'entreprise « jeunes 6 à 20 ans, nés de 2004 à 2018 », les tarifs suivants :

Journée : 5 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs de la redevance pour l'accès aux pistes de fond pour la saison 2023/2024 selon le tableau suivant :

TARIFS SKI DE FOND 2024

		JOUR		SEJOURS							SAISONS		Ventes Flash		Préventes	
		Journée	1/2 Journée à partir de 12H30	2 Jours	3 Jours	4 Jours	5 Jours	6 Jours	7 Jours	VERCORS 4 SAISONS	VERCORS HIVER	VERCORS 4 SAISONS	VERCORS HIVER	VERCORS 4 SAISONS	VERCORS HIVER	
ADULTES 21- 70 ans né(e) de 1954 à 2003	ADULTES	13 €	11 €	26 €	35 €	46 €	56 €	65 €	74 €	195 €	150 €	150 €	109 €	165 €	128 €	
JEUNES 6-20 ans né(e) de 2004 à 2018	JEUNES 6/20	6 €	5,00 €	12 €	18 €	23 €	28 €	32 €	34 €	95 €	53 €	70 €	38 €	81 €	45 €	
	CLUBS DU VERCORS 6/20 ans									69 €	38 €	69 €	38 €	69 €	38 €	
Séniors + 70 ans né(e)s en 1953 et avant		9 €	7 €	17 €	24 €	30 €	38 €	50 €	57 €	107 €	65 €	107 €	60 €	107 €	60 €	
PASS-TRIBU 2 adultes+2 enfants		32 €														
Coulir de tir		4 €		35 € (forfait 4 saisons)												
Moniteurs de ski		5 €		40€ (saison Vercors hiver)												
Séance scolaire hors Isère		4 €														
Gratuité		enfants nés en 2019 ou après														
		personne handicapée sur présentation d'une carte d'invalidité														
		sortie scolaire (de primaire à secondaire) pour le département de l'isère														
		pisteurs secouristes / d'ameurs en activité														
Support Magnétique				3 €												

DELCOM 02-24 Versement de la taxe de séjour 2023 à l'Office de Tourisme.

Le Conseil Municipal, rappelle que l'Office du Tourisme est la structure d'accueil et de gestion de l'économie touristique qui recherche des financements complémentaires auprès de tous les partenaires économiques de la station.

Il rappelle également que la Mairie s'est engagée à reverser l'équivalent du produit de la Taxe de Séjour perçue moins la taxe départementale.

Ce versement se fera courant décembre en fonction de l'encaisse.

DELCOM 03-24 Assistance juridique avec le cabinet Fessler Jorquera et Associés.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations prises les années précédentes et relatives au « contrat annuel d'assistance et conseils juridiques » signé avec la SCP FESSLER JORQUERA & ASSOCIES.

Ce contrat étant arrivé à échéance, il invite le Conseil à délibérer. Après échanges de vues, ce dernier, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler ce contrat pour un montant T.T.C. de TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

DELCOM 04-24 Avenant n°2 pour la transmission des Actes en Préfecture.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations du 2 octobre 2017 et du 8 juillet 2019 ainsi que la convention du 9 octobre 2017 et l'avenant du 10 juillet 2019 signée avec la Préfecture de l'Isère relative à la transmission électronique de certains actes soumis au contrôle de légalité comme les délibération, arrêtés, actes budgétaires et marchés publics.

La transmission électronique dématérialisée se fait à l'aide d'un certificat électronique. Ce dernier, souscrit auprès du CDG38, est arrivé à échéance.

Un changement d'opérateur de transmission a été fait auprès de Berger-Levrault-Magnus.

Un avenant doit être transmis en Préfecture pour les informer de ce changement d'opérateur.

Cet avenant prendra effet à compter de sa signature par le représentant de l'Etat.

Il est donné lecture du projet d'avenant et invite le Conseil à délibérer.

Après échanges de vue, ce dernier à l'unanimité :

APPROUVE les termes de l'avenant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Préfet de l'Isère ledit avenant ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

DELCOM 05-24 Cadeau de départ à la retraite d'un agent.

Monsieur le Maire expose :

Considérant les 36 ans de carrière effectués au sein de notre collectivité d'un agent et dans le cadre d'un cadeau pour son départ à la retraite.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin de lui offrir un cadeau.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal valide cette proposition.